

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 février 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, CHAPTARD Michel, MEUNIER Thierry, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : M.Mme LOBJOIS Corine (procuration à M. Rossignol), MAZERON Laurent (procuration à M. Manuby), BARBARIN Jérôme (procuration à M. Antunes), BOUCETTA Mounia (procuration à M. De Jésus)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- FINANCES
- AFFAIRES FONCIERES
- PERSONNEL
- INTERCOMMUNALITE
- PLU
- CAMPING
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX :

Lotissement les Frênes :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un réajustement est nécessaire sur le marché de travaux du lotissement Les Frênes signé avec l'entreprise COUDERT.

A la demande de la commune et en accord avec l'entreprise, des travaux n'ont pas été réalisés : espaces verts, signalisation et plantations dans les îlots du parking, pour une moins-value de 2 480,04 € HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 pour un montant de 2 480.04 € HT. Le montant du marché après avenant est ramené à 167 166.97 € HT.

Assainissement :

Une réunion est prévue avec le Cabinet SOMIVAL le 24 février pour le lancement de la 2^{ème} tranche de la réhabilitation des réseaux d'assainissement, qui concernera les quartiers des Cerisiers, le Chauffier et entre le Chemin des Creux et la lagune.

Cimetière des Ancizes :

M. le Maire doit rencontrer l'entreprise Maignol pour attaquer les travaux de réfection des murs du cimetière du bourg dès que possible. L'octroi de subventions est effectif.

Stade municipal :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'aménagement de la salle du stade municipal. La visite d'un Bureau d'Etudes « Béton » spécialisé dans les structures de bâtiment permet de dire que la réhabilitation des anciens vestiaires est réalisable. Le Conseil municipal donne son accord pour missionner le cabinet Mines Architectes afin de réaliser une étude de faisabilité. Suite à cet avis du Bureau d'Etudes, le Maire propose de réhabiliter les anciens vestiaires afin d'éviter un agrandissement conséquent de la salle sous le stade.

Il rappelle que les travaux d'aménagement de la salle du stade ont fait l'objet de subventions au titre de la DETR et de la Réserve parlementaire de Madame La Députée Christine Pirès Beaune.

Aménagement des abords des routes départementales :

Le Conseil Départemental a constitué une étude pour des aménagements de sécurité au titre des amendes de police sur les RD 19 et 62. Elle concerne les quartiers Avenue de la Gare, les Jarasses et le chemin de Comps. Le coût des travaux est estimé à 25 000 € HT, subventionné à hauteur de 7 000 €. Les services techniques communaux pourront éventuellement effectuer certains travaux, ce qui engendrerait un devis revu à la baisse. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Le Conseil Départemental a également été sollicité concernant l'affaissement de la route aux Fades et le problème de stationnement au droit des anciennes terrasses. Des travaux seront réalisés avec la reprise de la chaussée et la pose d'une glissière pour assurer une meilleure sécurité à cet endroit.

FINANCES :

FIC :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C.) doivent être programmées pour 2016 à 2018 et déposées avant le 1^{er} mars 2016. Une modification est intervenue : le taux FIC de 25% est désormais modulé par un coefficient départemental de solidarité propre à chaque Commune : 0.76.

Il propose alors les travaux suivants à présenter au titre du F.I.C. :

- 2016 : La réhabilitation du stade municipal et la mise en sécurité et accessibilité du Foyer rural.
- 2017 : Mise en accessibilité Mairie, Maison des Jeunes et programme voirie.
- 2018 : Travaux au camping et différentes mises en accessibilité.

Soutien à l'investissement public local :

Le gouvernement a lancé un dispositif de soutien à l'investissement public local dans les domaines de la rénovation thermique, la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics... Une demande a été adressée à M. le Sous-Préfet pour les travaux d'accessibilité de la salle du stade, la mise en sécurité et accessibilité du foyer rural, le changement de la chaudière de La Poste et les travaux d'assainissement.

Subventions du Conseil Départemental :

Les aides pour les travaux d'assainissement ont été diminuées, passant de 25% à 20% pour les réseaux, et de 30% à 25% pour les stations d'épuration. La Commune sera donc concernée pour sa 2^{ème} tranche de travaux. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CD63.

Acquisition d'un tracteur-tondeuse :

Le devis pour la réparation de la tondeuse est de 6 700 €, ce qui représente un prix trop élevé pour un appareil plutôt ancien. Le Conseil décide l'acquisition d'une tondeuse neuve de l'ordre de 21 000 €, avec une reprise de l'ancienne à 3 500 €.

Indemnités de fonction du Maire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 s'appliquent les nouvelles dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015 - 366 du 31 mars 2015 concernant les indemnités de fonction des élus.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème.

Il rappelle que par délibération du 10 avril 2014, le Conseil municipal avait revu à la baisse et fixé les indemnités de fonction applicables au Maire et aux Adjoints comme suit :

- Maire : à 38 % de l'indice brut 1015, le taux maximal étant de 43 %
- Adjoints : à 12,50 % de l'indice brut 1015, le taux maximal étant de 16,5 %

Il souhaite conserver son indemnité au taux fixé le 10 avril 2014.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Prestations de l'Union musicale :

M. le Maire expose la demande de subvention de l'Union Musicale en Combrailles d'un montant de 1200 € par an. M. le Maire souhaite que ce montant corresponde à la tarification des prestations musicales lors des cérémonies commémoratives.

Ces prestations pourraient être désormais réglées à l'Union Musicale à hauteur de 1 200 € par an. Ce barème s'applique depuis plusieurs années au sein des communes de Saint-Georges de Mons et Manzat.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés :

- AY 111 (1^{ère} partie) de 2 907 m² vendue 15 000 € par les Consorts MASSON – MAZERON, au profit de Melle Françoise MAZERON et M. Cédric LAVAUD
- AY 111 (2^{ème} partie) de 3 773 m² vendue 15 000 € Consorts MASSON – MAZERON, au profit de Melle Sophie MAZERON
- AO 212 – 213 de 6 793 m² avec habitation, vendue par M. Nicolas BOURON, au profit de Melle Amandine LEONELLI. au prix de 20 000 €.
- AT 474 de 4 100 m², vendue par M. Dominique FOURNIER, au profit de M. et Mme David LAVURI pour 35 000 €.
- AY 197 de 252 m² vendue par M. Jean-Luc SERANGE, au profit de M. Laurent MAZERON au prix de 3 500 €.

PERSONNEL :

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande de disponibilité pour convenances personnelles d'un agent d'accueil du secrétariat pour une durée d'un an.

Pour son remplacement, il est nécessaire d'engager un agent contractuel en qualité d'agent administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée de 12 mois. Accord est donné pour la signature d'un Contrat à durée déterminée pour l'agent recruté.

INTERCOMMUNALITE :

Nouveau périmètre de la communauté de communes : il semble correspondre au nouveau canton de St Georges de Mons. Une réunion est prévue le 1^{er} mars.

Cités Croix-Mallet 2 : Manzat Communauté a donné son accord pour l'acquisition de 2 bandes de bâtiments par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF.

EHPAD des Ancizes-Comps : Le CIAS de Manzat Communauté semble s'orienter vers un projet de bâtiment neuf de 41 lits, comme préconisé dans l'étude du cabinet GERONTIM. Les dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès des organismes de tutelle : le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé.

Groupement de commande des fournitures de bureau :

Un groupement de commande pour des fournitures de bureau et scolaires avec les communes de Manzat Communauté est créé en vue d'une optimisation des dépenses. Le Conseil municipal donne son accord pour signer la convention constitutive du groupement et permettre à la commune d'y adhérer.

PLU :

PADD :

M. le Maire rappelle la procédure réglementaire pour la mise en place du PLU. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit être présenté en Conseil municipal. Il a été actualisé afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées suite à l'arrêt du PLU du 27 septembre 2013. Ce nouveau PADD sera prochainement présenté à la population.

M. le Maire donne lecture du PADD à l'assemblée. Il rappelle les principaux objectifs de ce projet de territoire :

- Accueillir de nouveaux habitants
- Affirmer une image tournée vers la protection d'un environnement de qualité et vers un rapport particulier au milieu aquatique
- Organiser le développement urbain en cohérence avec les infrastructures existantes et avec les moyens financiers de la commune

Chaque conseiller ayant été destinataire du document, il s'ensuit une discussion au cours de laquelle chacun a pu exprimer ses points de vue. Le Maire rappelle que le PADD est exposé au conseil mais n'est pas soumis au vote.

Réunion avec les agriculteurs :

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre de la reprise de l'étude du Plan Local d'Urbanisme, d'organiser une réunion avec les agriculteurs.

La réunion agricole est prévue en option dans le marché du 17 juillet 2014 avec le Cabinet REALITES au prix de 600 €. Le Conseil autorise le Maire à signer la lettre de commande au Cabinet REALITES.

CAMPING :

Travaux du délégataire :

Le Maire informe l'assemblée que le délégataire souhaite faire des aménagements complémentaires au camping avant l'ouverture de la saison 2016 : hébergements en bois démontables style « kotas finlandais ».

Il demande au Conseil municipal son accord pour autoriser ces installations provisoires et démontables. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Lonchambon et Alves, M. Estier et Berthier), décide de l'autoriser à procéder aux aménagements, à sa charge et sous sa responsabilité, et en respectant le cahier des charges prévu à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES :

Motion de l'Association de Défense des Retraités Agricoles : Le Conseil décide d'apporter son soutien à cette motion.

Courrier de l'Intersyndicale du SDIS du Puy-de-Dôme : L'intersyndicale a fait un courrier aux Maires du Département pour répondre au Président du Conseil Départemental M. Jean-Yves Gouttebel, concernant les mouvements sociaux du début d'année.

Séjour de la famille canadienne de M. Rossignol l'été 2016 : Lors de son passage, elle souhaite apposer une plaque commémorative sur l'église de Comps. L'église étant classée, il est souhaitable d'envisager la plantation d'un arbre du souvenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.